

COMMUNE DE MONCE-EN-BELIN
56 rue Jean Fouassier
72230 MONCE-EN-BELIN

ARRETE DU MAIRE n° 104/2026

Objet : 6.4 Autres actes réglementaires
Réglementation de la Circulation

Le Maire de Moncé en Belin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière,
Vu la demande par l'Entreprise **PEUCHET Jordan – 8 rue Le Lavoir – 37330 BRAYE MAULNE ;**

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier pendant l'exécution de travaux de création d'un génie civil pour le passage de la fibre, 4 impasse du Long Riage, dans l'agglomération de Moncé-en-Belin, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE :

Article 01 : Durant le **lundi 7 septembre 2026 et le vendredi 6 novembre 2026**, pendant l'exécution des travaux de création d'un génie civil pour le passage de la fibre, 4 impasse du Long Riage, dans l'agglomération de Moncé-en-Belin, la circulation sera assurée sur une seule file et sera réglée par alternat par panneaux B 15 et C 18.

Article 02 : Le stationnement et le dépassement sont interdits sur cette voie, durant la période mentionnée à l'article 01 du présent arrêté.

Article 03 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le personnel de chantier pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 04 : Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du chantier et sera affiché pour information des usagers à la Mairie de Moncé en Belin.

Article 05 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe et Monsieur le Maire et son Adjoint sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moncé-en-Belin, le 7 août 2026
L'Adjoint par délégation du Maire,
Christophe COUTABLE

Publié le 10.08.2026

